

Délibération n° 2022-10-08_058

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 8 octobre 2022

Objet : CONVENTION AVEC
L'ADUHME

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
29 septembre 2022

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 81
Pouvoir : 4
Votants : 85

Pour : 72
Contre : 4 – (ARCHENY
Danièle, COMBES Didier,
BOULLOT Bruno, MACIAN
Aurélio)
Abstention : 4 – (ROBIN
Christian, FERRY Mathieu,
RAFFAULT Daniel,
GENTEUIL Bruno)

L'an deux mille vingt-deux, le huit octobre à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, à Cébazat, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, MELIS Christian, BRUN Evelyne, BIZET Jean-François, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, LEOTY Daniel, VIAL Christophe, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, FANJUL José, FRITEYRE Lilian, NORE Michel, ARCHENY Danièle, HAUTEVILLE Cyril, LEON Bernard, PINTE Emmanuel, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOUYOUX Francis, FERRY Mathieu, COMBES Didier, MERCERON Jean-Luc, BOULLOT Bruno, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, COUPAT Sylvie, TOURLONIAS Vincent, DUPOUÉ Yannick, JEROME Christian, MAS Gilles, RAFFAULT Daniel, MALAYRAT (SEU) Jean-Pierre, VILLEBRUN Bernard, EGLI Eric, DAVID Marie, GUITTARD Antoine, CLEMENT Jean-Marie, BONNET Nicolas, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, SABATIER Pierre, MIZOULE Lucie, HACHEMI-LANSON Nouredine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, PONTRUCHER Bruno, RAZAVET Jean-François, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, SANCHEZ Nicolas, CHAUVET Jean-Louis, MALAYRAT (CAM) Jean-Pierre, LAMOUREUX Jean-François

Suppléants ayant pouvoir :

CAMPEAUX Eric, GENTEUIL Bruno, NEDELLEC Jean-Yves, DOLAT Gilles, GIDEL Marc, DOS SANTOS Christophe, GUELON René, CLERMONT Max, GHESQUIERE Chantal, FERRI André

Pouvoirs :

MASSON Adrien donne procuration à CHANSARD Gérard, CONSTANTIN François donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien, LECHEVALLIER Christine donne procuration à PERCHE Serge, BAULAND Gisèle donne procuration à SANCHEZ Nicolas

Secrétaire de séance : Mme BRUN

CONVENTION AVEC L'ADUHME

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme porte l'ambition d'orienter son action sur les voies de la transition énergétique et plus largement écologique en vue d'accompagner les collectivités-membres, voire plus largement le territoire.

TE 63, pour ce faire, souhaite ouvrir de nouveaux partenariats avec des acteurs du territoire engagés sur ces questions. Parmi ceux-ci, l'Aduhme, agence locale des énergies et du climat. Créée en 1996 dans le cadre d'un programme européen, l'Aduhme rassemble en son sein l'ensemble des EPCI puydômois ainsi qu'un grand nombre de communes de la Métropole clermontoise, le Département, les deux parcs naturels régionaux. Autour de ces collectivités publiques, sont mobilisés de nombreux acteurs territoriaux à l'instar les distributeurs d'énergie (ENEDIS et GrDF), des bailleurs sociaux, des établissements publics, des syndicats intercommunaux, des institutions bancaires, des organisations professionnelles...

L'intervention de l'Aduhme prend place dans le cadre de son objet social axé notamment sur :

- « *Le développement des actions d'animation auprès des consommateurs non domestiques dans des actions de recherche de sobriété et d'efficacité énergétiques, de recours aux énergies renouvelables ;*
- *L'accompagnement des acteurs et décideurs locaux dans la définition et mise en œuvre de politiques et de programmes d'actions visant l'énergie durable...*

En vue de mettre en œuvre son objet social, elle mobilise les moyens suivants :

- Développer des actions d'information et de sensibilisation dans le domaine de la consommation de l'énergie et des énergies renouvelables ;
- Contribuer à la mobilisation des différents acteurs et décideurs locaux et communiquer sur les actions ;
- Recueillir dans une logique d'observation, auprès des différents acteurs des territoires des informations concernant l'énergie dans les différents secteurs de consommation et de production pour identifier les voies de progrès en termes de durabilité des systèmes et définir un programme d'actions ;

- Mettre en œuvre au bénéfice de certaines catégories de ses membres, le Conseil en Énergie Partagé qui consiste en l'élaboration d'un état des lieux régulier des consommations et dépenses énergétiques à l'échelle du patrimoine des collectivités adhérentes, et l'élaboration d'une stratégie de réduction des consommations énergétiques, l'ensemble des données et des expertises étant partagé et mutualisé au sein de l'Association afin de profiter à l'ensemble de ses membres ;
- Animer des actions collectives (groupes de travail, formation-action, etc.) dans l'optique d'approfondir des thématiques nouvelles, la répliquabilité de bonnes pratiques locales... ;
- Apporter une expertise neutre, objective et impartiale sur des projets, choix d'aménagement, etc. dans le cadre de commissions publiques entre autres ;
- Vendre, à titre permanent ou occasionnel, tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet, ou susceptibles de contribuer à sa réalisation ;
- Évaluer son action pour mieux la promouvoir et échanger ses expériences capitalisées avec des collectivités publiques en France et plus largement en Europe, notamment par l'intermédiaire de réseaux.

L'activité de l'agence locale repose principalement sur le dispositif de conseil en énergie partagé (CEP) qui consiste à accompagner les collectivités dans une meilleure maîtrise de leurs consommations d'énergie, la limitation de leur empreinte carbone ainsi que la réduction de leur budget de fonctionnement associé. Le CEP s'appuie préalablement sur la réalisation d'un état des lieux énergétique précis à l'échelle du patrimoine de la collectivité (bâti et éclairage public) : ce travail consiste notamment à analyser les factures d'approvisionnement en énergie, les contrats de fourniture, d'entretien voire d'exploitation. La visite des équipements parachève l'état des lieux sur la base duquel est établi - et proposé à la collectivité - un schéma directeur pluriannuel d'intervention. Les préconisations faites vont d'actions de premier niveau (optimisation tarifaire, ajustements de puissance, achat optimisé d'énergie...) à un appui plus abouti avec lancement de travaux isolés d'amélioration de la performance énergétique (changement de système de chauffage ou de fenêtres, isolation de combles, régulation et programmation de la production de chaleur, par exemple), rénovation globale de bâtiments et enfin diversification énergétique (couverture des besoins énergétiques avec des systèmes de production d'électricité et de chaleur renouvelables). Dans le prolongement de ces préconisations, l'Aduhme accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de ces actions sans pour autant intervenir dans le champ concurrentiel. Par ailleurs, les échanges réguliers et approfondis avec chaque adhérent permettent d'identifier des bonnes pratiques à répliquer et promouvoir, et d'engager des réflexions partagées entre les adhérents sur des sujets nouveaux et des préoccupations collectives, à l'instar de l'opération d'isolation massive de combles de bâtiments publics « COCON 63 », du groupement d'achat d'énergie avec le Département ou plus récemment l'opération SOLAIRE Dôme.

Le principe du Conseil en énergie partagé consiste ainsi bien en la mutualisation entre plusieurs collectivités d'une compétence énergie avérée et la connaissance fine du patrimoine permet d'ouvrir des perspectives d'actions importantes, notamment d'intérêt pour le Syndicat.

Enfin, l'Aduhme soutient le développement de filières de production de chaleur renouvelable (filière bois-énergie depuis 2002) en apportant son expertise technique aux porteurs de projets et anime même avec certains EPCI, des contrats de chaleur renouvelable.

Nombreux sont ainsi les points de collaboration possibles entre TE63 et l'Aduhme et notamment dans le déploiement d'une ingénierie territoriale au profit des collectivités qui en sont dépourvues. A ce titre d'ailleurs, le Conseil syndical par délibération en date du 07 mai 2022 a donné mandat au président pour signer une convention de collaboration entre Syndicat et agence locale sur les questions de production de chaleur et d'électricité renouvelable.

En vue de renforcer cette collaboration et sa lisibilité auprès des territoires, de mutualiser des expertises techniques complémentaires tout en participant à la mise en œuvre de l'objet social de l'agence locale, il est proposé que TE63 introduise auprès de l'Aduhme, une demande d'adhésion.

Le Syndicat intégrerait le collège n°4 « *organismes consulaires, société d'économie mixte, autres organismes publics, syndicats et fédérations professionnels* ». Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 1 500 €.

Le Comité syndical décide :

- D'introduire auprès de l'Aduhme une demande d'adhésion ;
- De désigner Monsieur Lilian FRITEYRE en tant qu'élu titulaire et Madame Florence LHERMET en tant qu'élu suppléante pour représenter le Syndicat dans les instances délibératives de l'agence locale ;
- De faire procéder au versement de la cotisation annuelle d'adhésion d'un montant de 1 500 € pour l'année 2022 dès réception de l'appel à cotisation envoyé par l'Aduhme ;
- De participer aux travaux ainsi qu'aux actions collectives, démarches expérimentales et autres dispositifs portés par l'agence locale.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

Délibération n° 2022-10-08_058B

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 8 octobre 2022

Objet : Désignation
représentants ADUHME

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
29 septembre 2022

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 81
Pouvoir : 4
Votants : 85

Pour : 78
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le huit octobre à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, MELIS Christian, BRUN Evelyne, BIZET Jean-François, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, LEOTY Daniel, VIAL Christophe, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, FANJUL José, FRITEYRE Lilian, NORE Michel, ARCHENY Danièle, HAUTEVILLE Cyril, LEON Bernard, PINTE Emmanuel, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOUYOUX Francis, FERRY Mathieu, COMBES Didier, MERCERON Jean-Luc, BOULLOT Bruno, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, COUPAT Sylvie, TOURLONIAS Vincent, DUPOUÉ Yannick, JEROME Christian, MAS Gilles, RAFFAULT Daniel, MALAYRAT (SEU) Jean-Pierre, VILLEBRUN Bernard, EGLI Eric, DAVID Marie, GUITTARD Antoine, CLEMENT Jean-Marie, BONNET Nicolas, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, SABATIER Pierre, MIZOULE Lucie, HACHEMI-LANSON Nouredine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, PONTRUCHER Bruno, RAZAVET Jean-François, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, SANCHEZ Nicolas, CHAUVET Jean-Louis, MALAYRAT (CAM) Jean-Pierre, LAMOUREUX Jean-François

Suppléants ayant pouvoir :

CAMPEAUX Eric, GENTUILL Bruno, NEDELLEC Jean-Yves, DOLAT Gilles, GIDEL Marc, DOS SANTOS Christophe, GUELON René, CLERMONT Max, GHESQUIERE Chantal, FERRI André

Pouvoirs :

MASSON Adrien donne procuration à CHANSARD Gérard, CONSTANTIN François donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien, LECHEVALLIER Christine donne procuration à PERCHE Serge, BAULAND Gisèle donne procuration à SANCHEZ Nicolas

Secrétaire de séance : Mme BRUN

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUPRES DE L'ADUHME

Dans le cadre de la convention avec l'ADUHME, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter le syndicat dans les instances délibératives de l'agence locale.

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Lilian FRITEYRE au poste de délégué titulaire et demande s'il y a d'autres candidatures.

Seul Monsieur Lilian FRITEYRE est candidat

Le Comité syndical décide :

- De désigner Monsieur Lilian FRITEYRE comme délégué titulaire auprès de l'ADUHME

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Florence LHERMET au poste de déléguée suppléante et demande s'il y a d'autres candidatures.

Seule Madame Florence LHERMET est candidate.

Le Comité syndical décide :

- De désigner Madame Florence LHERMET comme déléguée suppléante auprès de l'ADUHME

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL




territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME